

M. Daniel Pichot
Président de l'association ASAMIS
6 rue Lounes Matoub
93300 Aubervilliers

Tel : 06 76 3316 47
<https://www.regroupement-actionnaires.com/>
contact@regroupement-actionnaires.com

M. Edouard Philippe
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 15 février 2019

Lettre recommandée

Objet : Doléance et proposition contre les rémunérations et avantages des dirigeants de sociétés cotées bénéficiant de l'aide de l'Etat ou de l'intervention de la Justice

Monsieur le Premier Ministre,

Votre intervention à l'Assemblée nationale le 13 février en réponse à M. Christian Jacob au sujet de l'usine Arjowiggins de Jouy-sur-Morin, m'amène à attirer votre attention sur un point complémentaire que je souhaite verser au Grand débat national. : la limitation des rémunérations des dirigeants d'entreprises en difficulté et aidées par l'Etat (CIRI, CCSF, BPI) ou faisant l'objet de mesures de protection judiciaire (conciliateur, mandat ad hoc, sauvegarde, redressement judiciaire)

Les grandes entreprises sont aujourd'hui dirigées par des managers qui, bien que ne risquant pas leur capital, touchent des rémunérations exorbitantes. Celles-ci deviennent scandaleuses dès lors que leurs entreprises vont mal et qu'ils se maintiennent avec la complicité de leur conseil d'administration, en continuant à percevoir leurs rémunérations et avantages. Pendant que les salariés perdent leur emploi, que les petits actionnaires sont ruinés, l'Etat et la Justice, octroient des aides par dizaine de millions d'euros sans que rien ne soit fait pour limiter les rémunérations des patrons concernés.

L'ASAMIS dénonce deux cas dans des sociétés où elle intervient en soutien des actionnaires minoritaires :

- **M. Pascal Lebard, Président de SEQUANA** dont les pertes sont de 71 M€ au premier semestre 2018. Rappelons que les pertes ont été de 115 M€ en 2017 après une perte de 52 M€ en 2016. La rémunération fixe de M. Lebard comprend une part fixe de 900.000 € et une part variable qui en 2018 a doublé par rapport à l'année antérieure de 225.000 € à 450.000 €, sans compter ses jetons de présence 62.900 € = 1.412.900 €. Il est précisé dans le rapport que cette rémunération ne respecte pas le code AFEP-MEDEF en étant uniquement basée sur des critères qualitatifs, lesquels sont très discutables. Ces 1.412.900 € représentent 79 années du SMIC 2018

- **M. Benoit Herault, Président de MbWS** qui a fait appel au CIRI et au CCSF en 2018 pour faire face à ses difficultés financières. EBITDA = - 25 M€ sur 2018 et Résultat net entre – 60 M€ et – 65 M€. Il a cependant perçu du 2 mars 2018 au 29 octobre 2.000 € par jour soit pendant 243 jours = 486.000 € mais limités à 400.000 € + 200.000 € à compter du 29 octobre à 2.000 € par jour soit 100 jours soit le 6 février 2019. Au total 600.000 € pour 343 jours. Cependant cela ne comprend pas les jetons de présence qui en 2018 « ne seront que » de 25.000 €. Ces 625.000 € représentent 35 années du SMIC annuel 2018 de 17.976 €.

Notre association qui regroupe 350 actionnaires minoritaires de ces sociétés SEQUANA et Marie Brizard Wine and Spirits (MBWS) demande que :

- M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances prenne en compte cette souffrance et agisse en conséquence sur le plan législatif (amendement à la loi PACTE ?),
- Mme Renaud-Basso, directrice du Trésor, donne des instructions à ses services pour qu'aucune aide ou soutien de l'Etat ne soit octroyé ou maintenu sans contrepartie de limitation des charges de rémunération des dirigeants.

Nous vous demandons que l'intervention de la Justice et ou de l'Etat entraîne de manière légale ou contractuelle, une révision des rémunérations des dirigeants de ces sociétés à un niveau qui ne saurait dépasser votre propre indemnité, M. le Premier Ministre. Les comparaisons avec les rémunérations d'entreprises en bonne santé, ne sont pas recevables.

Dans l'immédiat, et pour les cas précités, nous vous demandons, comme nous l'avons déjà fait le 4 février au Président de la République d'intervenir pour faire cesser cette véritable provocation vis-à-vis des actionnaires et des salariés de ces entreprises

Recevez, Monsieur le Premier ministre, mes salutations respectueuses,

Daniel Pichot

Président de l'ASAMIS (Association des Actionnaires Minoritaires de Sociétés cotées).



Pièces jointes :

Extrait du site ASAMIS

Copie de la lettre du 4 février adressée au Président de la République.